

**Compte-rendu du Conseil Municipal du  
lundi 27 juillet 2020 à 20h30  
Salle de la Poste  
(Convocation du 21/07/2020)**

Compte tenu de la venue des membres du bureau de l'Association Foncière, une réunion préalable à la réunion de conseil municipal, a eu lieu dehors, sur le parking de la salle de la Poste afin de respecter les règles sanitaires liées au covid.

Cette réunion a permis d'échanger sur le fonctionnement actuel de l'AF.

Il existe une mutualisation du personnel et du matériel entre la commune et l'AF, ce qui permet de limiter les coûts.

La Commune réaffirme son souhait de mutualiser le personnel et le matériel mis à disposition de l'AF.

Les tarifs actuels de cette mise à disposition des agents et du matériel (avec carburant) ont été rappelés :

Tarifs fixés par délibération en 2009:

- Les travaux de débroussaillage (45 €/h)
- Personnel sans matériel (25€/h)

Tarifs fixés par délibération de 2012 pour compléter :

- Fauchage (30 €/h)

Ces tarifs n'ont pas été modifiés depuis ces 2 délibérations. Le principe d'une mise à disposition est de refacturer à l'AF selon le coût réel. Une mise à jour régulière est donc obligatoire.

Par ailleurs, il convient de clarifier cette mise à disposition par une convention de mise à disposition.

La commune et l'AF se sont mis d'accord pour établir une convention et revoir les tarifs.

A la fin de cette réunion, Olivier MASUÉ a indiqué son mécontentement concernant la décision prise à la séance précédente pour l'indemnisation de la station Total de Bletterans pour la gestion de la vente du véhicule SKODA.

**Début de la séance à 21h 30**

**Étaient présents**

Sylvie **BONNIN**, Michel **DOUSSOT**, Guillaume **PICARD**, Dominique **MARTIN**, Maryse **DOLARD**, Timothé **BAUDOT**, Yves **CORNIER**, Thibaut **LACOSTE**, Yan **LAGOUGE**, Yves **LAMARD**, Héloïse **MONCHAL**, Marie Laure **PIOTELAT**, Bernard **RAMEAUX**, Pascal **VANNIER**;

**Était excusé** : Charles-Henri **SERVAN** (donne pouvoir à Sylvie **BONNIN**);

**Secrétaire de Séance** : Guillaume **PICARD** ;

Il a été proposé en début de séance le huis clos compte tenu de la propagation du virus. Proposition acceptée à l'unanimité.

Dans cette séance, le Conseil Municipal a pris connaissance, discuté, décidé et délibéré des affaires suivantes :

## « Ordre du Jour »

### Approbation compte-rendu de séance du 3 juillet 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 3 juillet 2020.

### Clôture logement communal

Madame TORTOSA demande la mise en place d'une clôture en limite de propriété entre son domicile et le logement de La Cure.

Elle devait présenter un devis au Conseil, mais n'a pas pu venir. Ce point est reporté à une prochaine séance.

### Demande subvention pour la sécurisation du clocher de l'église

Suite à l'audit de situation de la Croix du clocher réalisé en début d'année, l'entreprise BODET propose un devis pour la restauration de la Croix et la pose d'un paratonnerre sur le clocher.

Présentation de la subvention DST Relance - Le 2<sup>ème</sup> axe de ce plan de soutien concerne le BTP.

Des demandes de subventions DETR (État), DST (Département) et Fonds de concours (CCBHS) seront faites à hauteur de 25 % HT (avec étude)  
*Délibérations à l'unanimité de demande de subventions*

### Délégations consenties au maire (4 points à préciser)

Il convient de préciser les limites ou conditions de délégations données au maire pour les points suivants :

- A la réalisation des emprunts,
- Aux actions en justice,
- A l'exercice du droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme,
- A l'exercice du droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme,

Le maire propose simplement de retirer ces 4 points de la délibération initiale  
*Délibération approuvant à l'unanimité le retrait des 4 points ci-dessus.*

### RODP Orange 2020

Le Conseil Municipal propose de fixer la redevance à 100%, comme indiqué ci-dessous : *Délibération approuvée à l'unanimité*

|                        |           | Année 2020     |                   |
|------------------------|-----------|----------------|-------------------|
| Libellé                | kilomètre | Taux (plafond) | Somme (€)         |
| Artères souterraines   | 10.03     | 41.66          | 417.85 €          |
| Artères aériennes      | 20.49     | 55.54          | 1 138.01 €        |
| Total                  |           |                | 1 555.86€         |
| <b>Total (arrondi)</b> |           |                | <b>1 555.00 €</b> |

## Attribution des subventions

Il est rappelé la subvention de :

- 1 000 € attribuée en 2019 à la coopérative scolaire pour le voyage scolaire initialement prévu en mai 2020.
- 1 000 € attribuée cette année au comité des fêtes de Chapelle-Voland.

La nouvelle municipalité souhaite attribuer des subventions aux associations intervenant directement en aide à la population et aux habitants du territoire.

Le Conseil Municipal souhaite également garder la possibilité d'accorder des subventions ultérieurement dans l'année en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Le Budget 2020 consacré aux subventions est de 2 000€

| Associations       | Attributions 2020 (en €) |
|--------------------|--------------------------|
| ADMR               | 300                      |
| La Bresse Comtoise | 200                      |
| <b>TOTAUX</b>      | <b>500</b>               |

*Délibération approuvée 1 abstention (Héloïse MONCHAL)*

## Voirie

Réfection d'un chemin communal :

- Présentation de 2 devis pour le broyage du chemin aux Blands dit « rue au gras ».
- Propose de demander 2 devis aux entreprises BARDOUX TP39 et LRTP pour le transport et le chargement avec option de mise en place.

Le conseil municipal note la dangerosité de l'arrêt de bus pour l'école devant la mairie et prendra contact avec le Conseil Régional

Concernant l'aménagement du Carrefour Route du Bourg et Rue des Camus, le Conseil Départemental refuse la proposition d'aménagement faite par la commune et propose donc la mise en place d'un panneau « virage dangereux » et d'une ligne blanche.

Décision approuvée 12 voix pour et 3 abstentions (Yves CORNIER, Bernard RAMEAUX, Yves LAMARD)

## Personnel communal- Mise à disposition

- **mise à disposition personnel communal à CCBHS :**

Une réflexion sur la rentrée 2020.

- **mise à disposition personnel et matériel à l' Association foncière :**

Afin de comptabiliser les coûts de revient du matériel et du personnel, un suivi détaillé des travaux sera mis en place.

Une convention de mise à disposition, au coût réel, du personnel et du matériel sera élaborée afin d'arrêter les principes de fonctionnement et de refacturation de la commune à l'AF.

*Délibération autorisant Madame le Maire à signer la convention approuvée à l'unanimité.*

## Informations et questions diverses

- Logement de la cure : remercie Michel DOUSSOT pour les travaux de peinture effectués bénévolement. Il est également à noter la présence de plomb dans le logement suite au Diagnostic obligatoire. Les travaux nécessaires seront effectués avant location.
- Note courrier de Mme Moroni concernant les chats.
- Demande de remboursement des masques achetés entre le 13 avril et le 1<sup>er</sup> juin 2020 auprès de la Préfecture.
- SICTOM : afin d'harmoniser la couleur des bacs de collecte des déchets recyclables sur le territoire Français, le SICTOM de la Zone de Lons-le-Saunier, doit progressivement équiper ses bacs historiquement bleus de couvercles jaunes.
- Manifestation : la 23<sup>ème</sup> édition des Routes du Jura (randonnée touristique pour voitures anciennes et de collections) passera par la Commune le dimanche 6 septembre 2020 à partir de 10h20.
- Covid : Arrêté préfectoral du 24/07/2020 : port du masque obligatoire sur les marchés ouverts.  
Les manifestations de plus de 10 personnes sur la voie publique doivent être déclarées en préfecture.  
Pour les salles des fêtes : phase 2 du déconfinement - les mesures évoquées dans la note du préfet du 10/06/2020 sont toujours applicables. Le port du masque obligatoire en lieux clos depuis le 20/07/20.
- Réflexion au sujet du golf.
- Les compte-rendus de conseil municipal sont-ils toujours publiés dans la presse ?
- SIEA : vote du nouveau bureau et du Président le 22/07/2020 à Bletterans.
- Commissions CCBHS .

Séance levée à 00h25

FAIT et DÉLIBÉRÉ à CHAPELLE-VOLAND,

Le 27 juillet 2020,

Le Maire,  
Sylvie BONNIN,



Le Secrétaire de Séance,  
Guillaume PICARD,